

Focus Inclusion

Mobilité de l'enseignement supérieur soutenue
par les fonds de politique intérieure (AC 131)

+ ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

+ **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

+ ÉDUCATION DES ADULTES

+ ENSEIGNEMENT ET FORMATION
PROFESSIONNELS

Mise à jour 13/04/2026

 UNION EUROPÉENNE

 RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

**Les informations contenues dans cette présentation sont à jour au
13/04/2026**

Cette présentation se concentre sur la priorité inclusion en particulier la nécessité de définir une politique inclusion et l'attribution du complément inclusion pour les étudiants

FOCUS INCLUSION - ENCOURAGER ET FACILITER LA MOBILITÉ POUR TOUS

Favoriser l'égalité des chances au bénéfice des « **publics ayant moins d'opportunités** », en raison de leur milieu social, économique, culturel, de leur handicap, de leur origine, ou encore de leur lieu de vie. ([cf. guide programme 2026 p7](#))



Rappel de vos engagements ECHE

« Garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées »

Ce que l'on attend de vous : **ÉLABORER UNE POLITIQUE INCLUSION**

- ✘ Identifier le public prioritaire pour votre contexte
- ✘ Déterminer les critères d'attribution du complément financier
- ✘ Se fixer un objectif chiffré en termes de mobilité
- ✘ Définir et allouer les moyens nécessaires (budget, communication, aménagements, etc.)
- ✘ Officialiser et diffuser sa politique inclusion

→ Vos réalisations prises en compte pour le renouvellement de la charte ECHE 2028/2034

ENCOURAGER ET FACILITER LA MOBILITÉ POUR TOUS

La participation des publics ayant moins d'opportunités est une des priorités du programme Erasmus+ et le restera dans les années à venir.

les EES sont invités à accorder une attention particulière à la participation des publics éloignés de la mobilité pour différentes raisons :

- Situation de handicap
- Problèmes de santé
- Liés aux systèmes d'éducation et de formation
- Différences culturelles
- Barrières sociales
- Obstacles économiques
- Obstacles liés à la discrimination
- Obstacles géographiques

Pour rappel, parmi vos obligations dans le cadre de la Charte ECHE, vous vous êtes engagés à **Garantir un accès égal et équitable aux participants** actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.

Dans le cadre de votre Politique Erasmus+, il est donc attendu que vous élaboriez une **véritable stratégie en faveur de la mobilité des étudiants ayant moins d'opportunités**.

Que doit contenir cette politique :

- l'identification du public selon le contexte de votre établissement
- les critères choisis pour l'attribution du complément financier au delà des 3 critères obligatoires
- la fixation d'un objectif chiffré à atteindre d'ici la fin de la programmation en cours
- la définition et allocation des moyens (financier, communication, aménagement et autre ...) que l'établissement va mettre en œuvre pour développer la mobilité des publics ayant moins d'opportunités

Vous devez bien entendu rendre publique cette politique.

Pour rappel, votre stratégie en matière d'inclusion fait partie des critères d'évaluation de vos rapports finaux et l'étude de la cohérence entre vos demandes de mobilités pour des publics avec moins d'opportunités et vos réalisations, fera partie intégrante des critères pris en compte pour le renouvellement de la charte ECHE pour la programmation 2028/2034.

FOCUS INCLUSION - LE COMPLÉMENT FINANCIER INCLUSION



Les étudiants répondant à certains critères se voient attribuer un complément financier à leur allocation

CRITÈRES OBLIGATOIRES

- ✕ Boursiers échelons 6 et 7
- ✕ Étudiant en Affection Longue Durée
- ✕ Étudiant en situation de handicap

CRITÈRES ADDITIONNELS

Conventions
2025 et 2026

Définissez des critères adaptés à votre contexte

250 € / mois : mobilité longue (2 mois et +)

150 € : mobilité courte entre 15 et 30 jours

100 € : mobilité courte entre 5 et 14 jours

→ Les critères d'attribution doivent être rendus publics via votre politique inclusion

LE COMPLEMENT FINANCIER INCLUSION

Afin de lever les freins financiers liés à la mobilité, le programme Erasmus+ a mis en place un complément financier pour les étudiants ayant moins d'opportunité.

Ce complément s'ajoute à l'allocation de l'étudiant. Il s'élève à :

- 250 € par mois pour les mobilités longues (2 mois et plus)
- 150 € pour une mobilité courte de plus de 15 et moins de 30 jours
- 100€ pour une mobilité courte entre 5 et 14 jours

OUTRE-MER : dans le cadre de l'AC131, Le complément inclusion pour mobilité longue ne s'applique pas aux étudiants en mobilité depuis un établissement situé dans un territoire d'outre mer vers un pays membre du programme Erasmus+. Ce critère est déjà pris en compte dans le montant de l'allocation spécifique outre-mer pour les mobilités longues qui est de 786€/mois. Cependant, le complément inclusion mobilité courte s'applique,

Les Bulletins Officiels de l'Education Nationale n°3 du 16 janvier 2025 et du 15 janvier 2026 précisent les critères permettant d'accorder le statut de participant avec moins d'opportunités dans le domaine de l'enseignement supérieur **pour vos conventions 2025 et 2026.**

<https://monprojet.erasmusplus.fr/base-legale>

Les établissements doivent obligatoirement attribuer le complément aux étudiants répondant à un des 3 critères suivants :

- Boursiers sur critères sociaux, échelon 6 ou 7,
- Affection longue durée (ALD),
- Situation de handicap.

Les établissements peuvent également fixer des critères additionnels afin de mieux s'adapter à leur contexte, aux réalités de leur établissement. Ces critères additionnels doivent figurer dans la politique inclusion adoptée par l'établissement.

Vous pouvez donc choisir des critères correspondant à vos participants en mobilité, tels que :

- Boursiers échelon 4 et 5,
- Habitants des zones de France ruralités revitalisation,
- Habitants des quartiers prioritaires de la ville,
- Cas individuel pouvant relever de l'inclusion (attesté et justifié par une assistance sociale ou équivalent).

Afin de respecter les principes d'égalité et de transparence conformément à la charte ECHE accordée à votre établissement, l'Agence nationale attend que votre politique inclusion Erasmus+ soit publiée sur votre site internet et elle doit détailler l'ensemble des critères appliqués par votre établissement.

Par ailleurs, comme pour les critères listés dans le BOEN, les pièces justificatives devront être conservées et pourront vous être demandées en cas de contrôle par l'Agence nationale (à compter de la rentrée 2026 pour ces nouveaux critères).

Pour rappel, votre stratégie en matière d'inclusion fait partie des critères d'évaluation de vos rapports finaux et l'étude de la cohérence entre vos demandes de mobilités pour des publics avec moins d'opportunités et vos réalisations, fera partie intégrante des critères pris en compte pour le renouvellement de la charte ECHE pour la programmation 2028/2034.



Nouveauté : ajoutez aux critères obligatoires des critères adaptés à votre contexte

Adoptez une politique inclusion → définissez des critères adaptés à votre public

Définissez des critères adaptés à votre contexte

CRITÈRES ADDITIONNELS	Par exemple :
Conventions 2025 et 2026	<ul style="list-style-type: none"> ✂ Boursier échelon 4 et 5 ✂ Habitants des zones de France ruralités revitalisation, ✂ Habitants des quartiers prioritaires de la ville, ✂ Cas individuel pouvant relever de l'inclusion ✂ Etc....

→ Ces nouveaux critères s'ajoutent aux 3 critères obligatoires

→ Les critères d'attribution doivent être rendus publics via votre politique inclusion

LE COMPLEMENT FINANCIER INCLUSION

Les établissements peuvent également fixer des critères additionnels afin de mieux s'adapter à leur contexte, aux réalités de leur établissement.

Pour ce faire, ils doivent adopter une politique inclusion. Ces critères additionnels devront y figurer aux cotés des critères obligatoires

Vous pouvez donc choisir des critères correspondant à vos participants en mobilité, tels que :

- Boursiers échelon 4 et 5,
- Habitants des zones de France ruralités revitalisation,
- Habitants des quartiers prioritaires de la ville,
- Cas individuel pouvant relever de l'inclusion (attesté et justifié par une assistance sociale ou équivalent).

Afin de respecter les principes d'égalité et de transparence conformément à la charte ECHE accordée à votre établissement, l'Agence nationale attend que votre politique inclusion Erasmus+ soit publiée sur votre site internet et elle doit détailler l'ensemble des critères appliqués par votre établissement.

Par ailleurs, comme pour les critères listés dans le BOEN, les pièces justificatives devront être conservées et pourront vous être demandées en cas de contrôle par l'Agence nationale (à compter de la rentrée 2026 pour ces nouveaux critères).

Pour rappel, votre stratégie en matière d'inclusion fait partie des critères d'évaluation de vos rapports finaux et l'étude de la cohérence entre vos demandes de mobilités pour des publics avec moins d'opportunités et vos réalisations, fera partie intégrante des critères pris en compte pour le renouvellement de la charte ECHE pour la programmation 2028/2034.

OUTRE-MER : dans le cadre de l'AC131, Le complément inclusion pour mobilité longue ne s'applique pas aux étudiants en mobilité depuis un établissement situé dans un territoire d'outre mer vers un pays membre du programme Erasmus+.

FOCUS INCLUSION - BESOINS SPÉCIFIQUES



Pour couvrir les besoins spécifiques d'un participant en situation de handicap ou affection longue durée, les EES peuvent prétendre à des compléments financiers :

- Aide financière supplémentaire pour couvrir les frais spécifiques liées à la mobilité (matériels, visites préparatoires, accompagnateur...) aux frais sur la base de justificatifs (sauf accompagnateur si <60 jours)
- Un soutien organisationnel supplémentaire pour des besoins spécifiques : 125€/participant éligible aux besoins spécifiques
- Des coûts exceptionnels : Garantie financière, frais de voyage élevé : 80% des coûts éligibles

→ Demande à faire auprès votre chargé(e) de projet à l'Agence

À noter

- ❖ l'étudiant perçoit également une allocation Erasmus+ et le complément financier inclusion
- ❖ la notion de frais réels induit des justificatifs : des devis au moment de la demande et des factures au moment du rapport final

BESOINS SPECIFIQUES

Pour la mobilité des personnes en situation de handicap ou en ALD, les établissements peuvent demander à l'agence une prise en charge au frais réels des besoins spécifiques pour cette mobilité.

A noter : la notion de frais réels induit des justificatifs : des devis au moment de la demande et des factures au moment du rapport final.

Le participant devra être allocataire et bénéficiaire du complément financier inclusion.

Si vous envisagez la mobilité d'une personne dans cette situation, nous vous invitons à prendre contact avec votre charge de projet (via votre espace mon projet) le plus en amont possible.

FOCUS INCLUSION - RESSOURCES



Identifier les actions à mettre en œuvre dans le cadre de votre projet Erasmus+ :

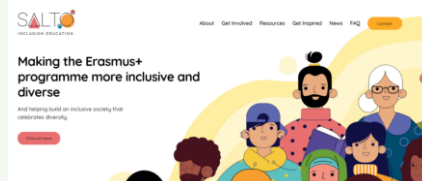
- [Guide sur l'inclusion et la diversité dans le programme Erasmus+ - Agence Erasmus+ France Education Formation](#)
- [Centre de ressources SALTO pour l'inclusion et la diversité dans l'éducation et la formation](#)

Organiser la mobilité des étudiants en situation de handicap :

- [Plateforme Inclusive Mobility](#)

S'inspirer avec des exemples de projets :

- [La priorité "inclusion et diversité" dans le programme Erasmus+](#)



Ressources

Dans le cadre du programme Erasmus+ 2021-2027, la Commission européenne a réaffirmé sa volonté d'œuvrer à l'inclusion des personnes disposant de moindres opportunités, que ce soit en raison de leur âge, de leur genre, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie.

Des ressources ont été produites pour vous accompagner dans cette mise en œuvre.

Quelques chiffres clés

- **38%** des élèves et étudiants partis en mobilité Erasmus+ sont issus d'une **classe sociale populaire**
- **60%** des apprenants de la formation professionnelle en Erasmus+ sont des jeunes d'**origine sociale populaire**
- **39%** des étudiants bénéficiaires d'une mobilité Erasmus+ sont **boursiers sur critères sociaux**
- **2.6%** des étudiants Erasmus+ souffrent de **problèmes de santé**
- **38%** des partenariats sont mis en œuvre par des établissements scolaires situés en **REP ou REP+**
- **77%** des projets impliquent des **élèves ayant des difficultés scolaires**
- **Source** : [Bilan Erasmus+ 2014-2020 et perspectives pour 2021-2027](#)



Contact :

promotion.superieur@agence-erasmus.fr

+ ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

+ **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

+ ÉDUCATION DES ADULTES

+ ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELS



Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.

Pour toutes questions vous pouvez contacter l'équipe enseignement supérieur du département promotion ou votre chargé(e) de projet au sein de l'agence via votre espace mon projet